

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 avril 2006

GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS - (n° 2977)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 94

présenté par  
MM. Bataille, Dosé, Dumont, Brottes, Le Déaut, Ducout, Habib  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 8**

Dans la première phrase de l'alinéa 2 de cet article, après les mots :

« de stockage »,

insérer le mot :

« réversible ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement précise le caractère réversible du stockage.